

**DÉLIBÉRATION****COMMUNE DE VALLONS-DE-L'ERDRE  
(LOIRE ATLANTIQUE)****SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept juillet à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE, dûment convoqué le onze juillet deux mille vingt-trois, s'est réuni salle du conseil municipal à VALLONS-DE-L'ERDRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves PLOTEAU, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

**PRÉSENTS** : Monsieur le Maire, Madame Sophie GILLOT, Monsieur Luc LÉPICIER, Madame Gaëlle TERRIEN, Monsieur Franck COUTY, Madame Léa GUILLET, Madame Magali PETITRENAUD, Monsieur Mickael VALLÉE, Madame Valérie VÉRON, Monsieur Olivier BÉZIE, Madame Gaëlle BOURGEOIS, Monsieur Frédéric DUBOIS, Madame Sonia ESNAULT, Monsieur David ÉVAIN, Madame Jennifer GODIN, Monsieur Frank GUILLAUDEUX, Madame Catherine HAMON, Monsieur Thierry MARQUIS, Madame Maud MERING, Madame Laëtizia NYS, Madame Marie-Danielle RICHARD, Madame Dominique RIOU, Monsieur Stéphane TRÉBOUVIL et Monsieur Thierry VANDAELE

**EXCUSÉS** : Monsieur Hubert PLOTEAU, Monsieur Olivier CADIOT, Madame Christelle ESNAULT, Monsieur Sébastien FOULONNEAU, Monsieur Nicolas LEDUC, Madame Louise MOREAU et Monsieur Jean-Charles OLIVE

Nombre de conseillers	
En exercice.....	33
Présents.....	24
Votants .....	24

**ABSENTES** : Madame Sabine ANGINARD et Madame Marine VIAUD

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Monsieur Frank GUILLAUDEUX

-----

**DCM n°165/2023 - 8.3.1**

**Plan d'adressage communal - dénomination des voies du secteur de Vritz**

Rapporteur : Monsieur LÉPICIER

Dans le cadre de la mise en place du plan d'adressage communal, les élus de la commission communale aménagement du territoire ont élaboré une méthodologie en deux temps afin de procéder à la dénomination de toutes les voies, à savoir :

- un temps de travail commun entre les services communaux et les élus référents de chaque secteur afin de faire des propositions de nom de voie ;
- une consultation des administrés à travers la mise à disposition des propositions en mairie déléguée et par voie dématérialisée avec une mise en ligne des documents sur le site internet de la commune.

Cette méthodologie a été présentée et expliquée à la population lors de deux réunions publiques qui ont été organisées les 1<sup>er</sup> et 06 septembre 2022.

Pour le secteur de Vritz, la consultation des administrés s'est déroulée du 22 au 27 mai 2023 en mairie et du 22 mai 2023 au 04 juin 2023 par voie électronique.

Les annexes 1 et 2 à la présente délibération présentant respectivement l'ensemble des dénominations de voie pour le secteur de Vritz et les plans définissant les emprises desdites voies ont été transmises aux élus par courriel le 11 juillet 2023.

Pour rappel, conformément aux dispositions de l'article L.2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales, le numérotage serait établi par arrêté du Maire.

Les plaques de rue et de numérotation seraient financées par la commune.

*Vu les articles L.2121-29 et L.2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu l'article 169 de la loi numéro 2022-217 en date du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, dite « Loi 3DS »,*

*Vu la délibération numéro 177/2022 en date du 20 septembre 2022 actant la mise en place d'un plan d'adressage communal,*

*Considérant les annexes 1 et 2, annexées à la présente délibération, présentant respectivement l'ensemble des dénominations de voie pour le secteur de Vritz et les plans définissant les emprises desdites voies,*

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :**

- **ADOpte** les dénominations de voie pour le secteur de Vritz telles que proposées dans l'annexe 1 ;
- **APPROUVE** les plans définissant les emprises desdites voies comme présentés en annexe 2 ;
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer tout document relatif à la mise en œuvre de la présente décision.

Délibération publiée le 25 juillet 2023

**Le Maire,  
Jean-Yves PLOTEAU**

**Le secrétaire de séance,  
Frank GUILLAUMEUX**



Envoyé en préfecture le 24/07/2023  
Reçu en préfecture le 24/07/2023  
ID : 044-200078079-20230717-DCM\_165\_2023-DE